ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Communiqué de presse
2 décembre 2019

Installation de Madame Coline Serreau à l'Académie des beaux-arts
(section des créations artistiques dans le cinéma et l'audiovisuel)
le mercredi 11 décembre 2019 à 15 heures 30

Le 11 décembre prochain, Coline Serreau sera officiellement installée à l'Académie des beaux-arts par son confrère Hugues R. Gall, membre de la section des membres libres.

Coline Serreau a été élue membre de l'Académie le 25 avril 2018 dans la section des créations artistiques dans le cinéma et l'audiovisuel au fauteuil précédemment occupé par Pierre Schoendoerffer décédé le 14 mars 2012.

Au cours de cette cérémonie qui se tiendra sous la Coupole du Palais de l'Institut de France, Hugues R. Gall prononcera le discours d'installation de Coline Serreau avant d'inviter cette dernière à faire, selon l'usage de la Compagnie, l'éloge de son prédécesseur.

Accréditation obligatoire
Accueil presse au 23 quai de Conti (Paris 6ème) à partir de 14 heures 30 pour placement
Clôture de l'accueil presse à 15 heures 15
Début de cérémonie à 15 heures 30 précises

Hermine Videau – Responsable du service de la communication
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academie-des-beaux-arts.fr

Pauline Teyssier – Chargée des relations presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academie-des-beaux-arts.fr

Académie des beaux-arts
23, quai de Conti - 75006 Paris

Coline Serreau

Coline Serreau sur le tournage du film *Saint-Jacques... La Mecque*, 2004

Née en 1947, Coline Serreau a effectué des études de Lettres, suivi au Conservatoire National Supérieur de musique de Paris les classes d'histoire de la musique et d'esthétique de Norbert Dufourcq et de Marcel Beaufils et a étudié l'orgue avec Micheline Lagache puis à la Schola Cantorum dans la classe de Jean Langlais. Attirée par le théâtre, elle entre comme apprentie comédienne au Centre national de la Rue Blanche en 1968 ; stagiaire à la Comédie Française en 1969, elle travaille avec Romain Bouteille et Coluche (dont elle est co-auteur du premier spectacle « Thérèse est triste ») avant de s'orienter vers l'écriture pour le cinéma et le théâtre, et la mise en scène au théâtre, au cinéma et à l'opéra.

En 1971, elle écrit son premier scénario *On s'est trompé d'histoire d'amour*, long métrage réalisé par Jean-Louis Bertuccelli en 1973 dans lequel elle tient le rôle féminin au côté de Francis Perrin.

Elle réalise en 1975 son premier film *Mais qu'est-ce qu'elles veulent ?*, et se fait remarquer par la critique. Suivent alors *Pourquoi pas !* (1977), *Grand-mères de l'islam* (1980) puis Q*u'est-ce qu'on attend pour être heureux !* (1981)

En 1985, elle rencontre un succès sans précédent avec *Trois Hommes et un couffin*, mettant en scène Roland Giraud, Michel Boujenah et André Dussollier. Elle réalise ensuite les films dont elle est toujours l'auteur des scénarios dont, notamment, *Romuald et Juliette* en 1989 avec Daniel Auteuil et Firmine Richard, *La crise*, en 1992, avec Vincent Lindon et Patrick Timsit, film qui lui vaut le César du meilleur scénario ou encore *La belle verte*, en 1996, avec Vincent Lindon et elle-même, *Chaos* en 2001 avec Vincent Lindon et Rachida Brakni, *Saint-Jacques…La Mecque*, en 2005, avec Muriel Robin et Jean-Pierre Darroussin.

En 2012, elle réalise le documentaire *Tout est permis*, reportage sur la France et l'automobile, et en 2015 *Pierre Brossolette* à l'occasion de son entrée au Panthéon (co-écrit avec son fils Samuel Tasinaje) avec Julien Baumgartner et Léa Drucker.

Coline Serreau a joué dans de nombreux spectacles de théâtre : *Lapin Lapin, Quisaitoutet Grobêta* (cinq Molières), *Le Salon d'été et Le Cercle de craie caucasien* de Bertolt Brecht.
En 2006, elle joue Arnolphe dans *L'École des femmes* de Molière, spectacle qu'elle a mis en scène au théâtre de la Madeleine.
Elle a également mis en scène *La Chauve-Souris* de Johann Strauss en 2000, *Le Barbier de Séville* de Rossini en 2001 et *Manon* de Jules Massenet en 2012 à l'Opéra Bastille. En 2018, elle adapte pour le théâtre avec Samuel Tasinaje le scénario de *Trois hommes et un couffin*, pièce qu'elle a mise en scène au théâtre du Gymnase à Paris (retransmise en direct sur France 2). En 2020, elle prépare avec Samuel Tasinaje le spectacle *La crise*, pièce adaptée de son film éponyme.

Coline Serreau a été présidente de l'Académie Fratellini, École nationale supérieure des arts du cirque et centre d'art et deux ans présidente de l'ARP, l'association des réalisateurs producteurs. Elle a reçu le Grand Prix de la SACD en 2004.

Elle a composé la musique de ses films *La Belle Verte* et *18 ans après* et dirige depuis 2007 la Chorale du Delta basée à Paris qui donne des concerts à Paris, Venise, en Bretagne, dans les Pays de Loire et dans la Drôme (une soixantaine de concerts en 2019).

Son dernier ouvrage *#ColineSerreau* vient de paraître aux éditions Actes Sud.

Hugues R. Gall

© Yann Arthus-Bertrand

Hugues R. Gall, né à Honfleur le 18 mars 1940, a été élu à l'Académie des beaux-arts le 18 décembre 2002, dans la section des membres libres, au fauteuil précédemment occupé par Daniel Wildenstein.

Après ses études à l'Institut d'études politiques de Paris et à la Sorbonne en lettres allemandes, il débute sa carrière dans les cabinets d'Edgar Faure au ministère de l'Agriculture puis au ministère de l'Education nationale où il est chargé des enseignements artistiques.

Il crée alors avec Marcel Landowski le baccalauréat à option musicale ainsi que le département des enseignements artistiques de l'université de Vincennes. Il est ensuite chargé de mission au cabinet d'Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.

Secrétaire général de la Réunion des théâtres lyriques nationaux à partir d'octobre 1969, il est administrateur adjoint du Théâtre national de l'Opéra auprès de Rolf Liebermann de 1973 à 1980. Il est directeur général du Grand Théâtre de Genève de 1980 à 1995, et enfin directeur de l'Opéra national de Paris de 1995 à 2004.

De 2005 à 2009, il est conseiller d'Etat en service extraordinaire ; vice-président de la fondation Noureev (jusqu'en 2008) et de la chambre professionnelle des directeurs d'opéra (CPDO), membre du conseil de la fondation d'entreprise de Veolia Environnement depuis septembre 2004, membre du conseil d'administration de la fondation France Télévisions, il est également président du conseil d'administration de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC). En novembre 2007, il est élu président de l'Orchestre français des jeunes.

En mars 2008 il est élu, par ses confrères de l'Académie des beaux-arts, directeur de la Fondation Claude Monet à Giverny. Depuis plus de dix ans, il y a conduit de nombreux chantiers : restauration du salon-atelier en 2011 puis en 2013 de la chambre de Claude Monet, acquisition en 2016 de près de 70 hectares de terrains sur les communes de Giverny, Port-Villez et de Vernon.

En 2019, la Fondation a accueilli près de 717 000 visiteurs, s'affirmant ainsi comme l'une des maisons d'artistes les plus visitées de France, deuxième destination touristique culturelle de Normandie derrière le Mont Saint-Michel. Il a été réélu le 11 avril 2018 pour une durée de 5 ans à la tête de la Fondation.

Hugues R. Gall est, depuis 1995, Bourgeois d'honneur de la République et Canton de Genève.

L’Académie des beaux-arts

L’Académie des beaux-arts est l’une des cinq académies composant l’Institut de France. **Forte de 63 membres répartis dans 9 sections artistiques**, elle s’attache **à promouvoir et encourager la création artistique** dans toutes ses expressions et veille à **la défense du patrimoine culturel français**. Elle poursuit ses missions de soutien à la création par les nombreux prix qu’elle décerne chaque année, une politique active de partenariats avec des institutions culturelles ainsi que **ses activités de conseil des pouvoirs publics**. Afin de mener à bien ces missions, l’Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d’importantes **fondations culturelles** telles que la Fondation Paul Marmottan (Musée Marmottan Monet à Paris et Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt), la Fondation Claude Monet à Giverny, la Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, la Fondation Jean et Simone Lurçat à Paris, la Villa les Pinsons à Chars et la galerie Vivienne dont elle est copropriétaire.

Secrétaire perpétuel : Laurent Petitgirard
Président pour l’année 2019 : Pierre Carron
Vice-président pour l’année 2019 : Jean Anguera

Section de peinture : Pierre Carron • Guy de Rougemont • Yves Millecamps • Philippe Garel • Jean-Marc Bustamante • Gérard Garouste • Fabrice Hyber

Section de sculpture : Jean Cardot • Claude Abeille • Antoine Poncet • Brigitte Terziev • Pierre-Edouard • Jean Anguera • Jean-Michel Othoniel

Section d’architecture : Jacques Rougerie • Aymeric Zublena • Alain Charles Perrot • Dominique Perrault • Jean-Michel Wilmotte • Marc Barani • Bernard Desmoulin • Pierre-Antoine Gatier *

Section de gravure : Pierre-Yves Trémois • Erik Desmazières • Astrid de La Forest • Pierre Collin

Section de composition musicale : Laurent Petitgirard • François-Bernard Mâche • Edith Canat de Chizy • Michaël Levinas • Gilbert Amy • Thierry Escaich • Bruno Mantovani • Régis Campo

Section des membres libres : Michel David-Weill • Pierre Cardin • Henri Loyrette • François-Bernard Michel • Hugues R. Gall • Marc Ladreit de Lacharrière • William Christie • Patrick de Carolis • Muriel Mayette-Holtz • Adrien Goetz

Section des créations artistiques dans le cinéma et l’audiovisuel : Roman Polanski • Régis Wargnier • Jean-Jacques Annaud • Jacques Perrin • Coline Serreau • Frédéric Mitterrand

Section de photographie : Yann Arthus-Bertrand • Sebastião Salgado • Bruno Barbey • Jean Gaumy

Section de chorégraphie : Blanca Li • Thierry Malandain • Angelin Preljocaj

Membres associés étrangers : S.M.I. Farah Pahlavi • Leonard Gianadda • Seiji Ozawa • Woody Allen • SA Karim Aga Khan IV • SA la Cheikha Mozah • Sir Norman Foster • Philippe de Montebello • Antonio Lopez Garcia • Jiří Kylián • Georg Baselitz

* élu le mercredi 20 novembre 2019, dans l’attente du décret d’approbation du Président de la République